

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

---

**2026-29CA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR  
LA CONCEPTION D'UN DISPOSITIF DE  
GEOthermie SUR NAPPE A LA PISCINE NEPTUNE**

---













**Conditions de remise des candidatures :**

**DATE LIMITE OBLIGATOIRE DE RECEPTION DES OFFRES**  
**MERCREDI 1<sup>ER</sup> JUILLET 2026 à 12H00**

**Plis envoyés par voie dématérialisée sur <https://www.xmarches.fr/>**

Il est rappelé que seule la **date de réception** de la candidature par la plate-forme est prise en compte **et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire**. Il est donc fortement recommandé au soumissionnaire **de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis (Test)**.

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	2026-29CA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONCEPTION D'UN DISPOSITIF DE GEOTHERMIE SUR NAPPE A LA PISCINE NEPTUNE
	<b>Mode de passation</b>	Procédure adaptée ouverte
	<b>Type de contrat</b>	Marché public
	<b>Délai de validité des offres</b>	180 jours
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Sans
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Clauses sociales</b>	Sans
	<b>Clauses environnementales</b>	Avec
	<b>Durée / Délai</b>	26 semaines (+12 mois de suivi GPA)
	<b>Négociation</b>	Avec
	<b>Visite sur site</b>	Sans

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	4
1.1 - Objet .....	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation .....	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes.....	5
2.4 - Développement durable .....	5
3 - Les intervenants .....	5
3.1 - Contrôle technique.....	5
3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
4 - Conditions relatives au contrat .....	5
4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
5 - Contenu du dossier de consultation .....	5
6 - Présentation des candidatures et des offres .....	6
6.1 - Documents à produire.....	7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	8
7.1 - Transmission électronique .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
7.2 - Transmission sous support papier .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
8 - Examen des candidatures et des offres .....	8
8.1 - Sélection des candidatures.....	10
8.2 - Attribution des marchés .....	11
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	12
9 - Récompenses.....	12
10 - Renseignements complémentaires .....	12
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	12
10.2 - Procédures de recours.....	12

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :  
2026-29CA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONCEPTION D'UN DISPOSITIF DE GEOTHERMIE SUR NAPPE A LA PISCINE NEPTUNE

Lieu d'exécution :

Piscine Neptune  
51130 Blancs-coteaux

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71300000-1	Services d'ingénierie

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidats devront avoir des compétences dans le domaine de la géothermie en disposant des certifications suivantes :

OPQIBI 2013 – Ingénierie des installations de géothermie

OPQIBI 2014 – Ingénierie de forage géothermique

OPQIBI 2015 – Ingénierie des installations de géothermie sur nappes

Il est également possible de justifier cette compétence :

- en possédant des qualifications OPQIBI 1007 - étude des ressources géothermiques
- en se formant avec une mention RGE Etudes, en disposant de références en maîtrise d'œuvre géothermie et en disposant dans son groupement d'un géologue ou hydrologue spécialisé.

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

# 3 - Les intervenants

## 3.1 - Assistance à maîtrise d'ouvrage

Sans objet.

## 3.2 - Contrôle technique

Le bureau VERITAS est mandaté pour le projet de rénovation thermique de la piscine NEPTUNE, ce projet étant conjoint à ces travaux, une mission complémentaire de contrôle lui est déléguée.

BUREAU VERITAS  
Agence Champagne-Ardenne  
54 Rue René CASSIN  
51430 BEZANNES

Représentante : Charlotte THIERRY

## 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Le bureau VERITAS est mandaté pour le projet de rénovation thermique de la piscine NEPTUNE, ce projet étant conjoint à ces travaux, une mission complémentaire de contrôle lui est déléguée.

BUREAU VERITAS  
Agence Champagne-Ardenne  
54 Rue René CASSIN  
51430 BEZANNES

Représentante : Barbara LEGAULT

# 4 - Conditions relatives au contrat

## 4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

# 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le CCTP
- Planning
- Etude de faisabilité

**Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat.** Il est ainsi disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.xmarches.fr>

**Il est fortement conseillé au candidat de créer un compte sur [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr) lors du téléchargement du Dossier de Consultation des Entreprises** (*Veillez à vous enregistrer sous la dénomination sociale de l'entreprise*). Lorsque le compte est créé, l'opérateur économique dispose de son « Espace entreprise » (*personnel, et accessible après identification email et mot de passe*).

**Cette authentification est indispensable pour que celui-ci soit informé de toutes les informations complémentaires et modifications du DCE diffusées lors du déroulement de la consultation.**

Pour accéder à son espace personnel, le représentant de l'opérateur économique doit préalablement l'avoir activé (se référer au « guide utilisateur de la plate-forme » disponible sur [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr) ). La création du compte est uniquement réalisée après validation du mail de confirmation transmis par la plate-forme.

**Il est de la responsabilité de la personne représentant l'opérateur économique de s'assurer du retour du mail automatique du profil acheteur.**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (« Poser une question »), dont l'adresse URL est la suivante :** <https://www.xmarches.fr/>

**L'ensemble des mails de la collectivité seront envoyés via l'adresse : [xmarches@spl-xdemat.fr](mailto:xmarches@spl-xdemat.fr)**  
Si vous disposez d'une adresse mail OUTLOOK, HOTMAIL ou LIVE, vous devrez déclarer la SPL-Xdemat comme site de confiance afin de recevoir les mails de la plateforme.

**Attention : selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via notre plateforme de dématérialisation soient directement classés comme « SPAMS ».**

Conformément à l'article L2132-2 du Code de la commande publique, « Les communications et les échanges d'informations effectués dans le cadre de la procédure de passation d'un marché sont réalisés par voie électronique (..) »

Ainsi, les échanges durant cette consultation seront dématérialisés.

Cela concerne notamment :

- *La mise à disposition des documents de la consultation ;*
- *La réception des candidatures et des offres ;*
- *Les questions/réponses des acheteurs et des entreprises ; demandes d'informations, de compléments...*
- *Les notifications des décisions (lettre de rejet, d'attribution).*

La Collectivité ne procédera à aucun envoi du dossier de la consultation aux candidats sur support physique électronique (CD-Rom, Clé USB...), ni par courrier électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **06 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.**

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents de la CANDIDATURE à produire

(Articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique)

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit :**

- **Les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>; **La liste des renseignements figurant ci-dessous sera à joindre en annexe du DC2** (le DC2 seul ne suffit pas).
- **Le Document Unique de Marché Européen (DUME).**

#### Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- 1- La lettre de candidature (DC1 ou document équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat et/ou l'ensemble des membres du groupement.
- 2- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (DC1)

#### Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- 1- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global (DC2)
- 2- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (Annexe à fournir)

#### Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- **Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique** dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat. (Annexe à fournir)
- **Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. (Annexe à fournir)
- **Liste des références similaires en géothermie sur nappes effectuées** au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Les candidats devront avoir des compétences dans le domaine de la géothermie en disposant des certifications suivantes :

OPQIBI 2013 – Ingénierie des installations de géothermie

OPQIBI 2014 – Ingénierie de forage géothermique

OPQIBI 2015 – Ingénierie des installations de géothermie sur nappes

Il est également possible de justifier cette compétence :

- en possédant des qualifications OPQIBI 1007 - étude des ressources géothermiques
- en se formant avec une mention RGE Etudes, en disposant de références en maîtrise d'œuvre géothermie et en disposant dans son groupement d'un géologue ou hydrologue spécialisé.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

## 6.2 Pièces de l'offre **OFFRE (lot sur Xmarches)**

Pièces de l'offre
<b>L'acte d'engagement (AE)</b> et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat (le candidat est invité à le signer électroniquement)
<b>La proposition financière détaillée</b> <b>Le mémoire justificatif</b> des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, comprenant : <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>La méthodologie de travail</b> proposée par le candidat pour chaque élément de mission et les moyens matériels qu'il compte déployer pour exécuter lesdites missions, les délais d'exécution pour chaque élément de mission</li><li>- <b>La composition de l'équipe pluridisciplinaire en détaillant l'ensemble des moyens humains</b> affectés à l'exécution des missions objet du présent marché : Il s'agira notamment de définir :<ul style="list-style-type: none"><li>- la composition de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations ;</li><li>- la répartition détaillée des tâches si l'offre est présentée en groupement</li></ul></li></ul>
<b>Une note environnementale</b> détaillant les actions des candidats en faveur de l'environnement dans le cadre de l'exécution des prestations le concernant : <ul style="list-style-type: none"><li>- Démarche RSE ou organisation pour limiter son impact environnemental</li><li>- Gestion ou optimisation de ses déplacements</li></ul>

### **IL EST DEMANDE AUX CANDIDATS DE NOMMER LES FICHIERS ET DE LES DECOUPER INFORMATIQUEMENT EN COHERENCE AVEC LES ELEMENTS SOLLICITES CI-DESSUS**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission sous support papier

Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.

## 7.2 - Transmission électronique

**Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.xmarches.fr>**

Veillez à déposer votre offre sous la dénomination sociale de l'entreprise.

Aucun autre mode de transmission n'est autorisé. Par conséquent, la transmission des documents sur un support électronique autre que le profil acheteur (CD-ROM, clé USB, courriels...) n'est pas autorisée.

### Signature des documents :

**La signature manuscrite n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation au stade de la remise de l'offre. La signature des documents sera demandée en phase d'attribution.**

### Précisions sur le dépôt électronique :

Pour déposer une offre, l'opérateur économique doit nécessairement être identifié sur la plate-forme [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr) puis cliquer sur le lien « répondre par voie électronique ». Le candidat est invité à se reporter au « manuel utilisateur de la plate-forme » mis à disposition sur [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr). Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature « CANDIDATURE » les pièces de l'offre « OFFRE » définies au présent règlement de la consultation (Cf. articles 6.1 et 6.2).

La plate-forme propose un outil permettant à l'opérateur économique de déposer ses documents unitairement en l'invitant à définir leur nature. Dans ce cas, il n'a pas à se soucier du stockage des documents dans son pli. Mais l'opérateur économique peut également décider de déposer son pli préalablement constitué par ses propres moyens, sans utiliser cet outil proposé par la plate-forme. Dans ce cas, aucun contrôle ne sera effectué sur la présence de documents. Le soumissionnaire peut déposer son pli au format zip avec, à l'intérieur, deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre.

Une fois terminé, c'est le bouton « valider la réponse électronique » qui finalisera le dépôt de l'offre sur le profil d'acheteur.

Il est rappelé que seule **la date de réception de l'offre par la plate-forme est prise en compte et en aucun cas, la date d'envoi par le soumissionnaire.** **Il est donc fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. La durée de téléchargement et donc de réception par la plate-forme d'une offre est fonction du débit de l'accès internet du candidat et de la taille des fichiers transmis. Un test de configuration du poste de travail ainsi qu'une consultation de test sont mis à disposition sur la plate-forme**

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, **celle-ci annule et remplace l'offre précédente.**

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018 (NOR : ECOM1800783A), le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, cette dernière sera automatiquement écartée.

Cette copie de sauvegarde devra être transmise sous pli cacheté portant les mentions : 2026-29CA MOE GEOTHERMIE SUR NAPPE. Cette copie devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante : DIRECTION MARCHES PUBLICS - Bâtiment des Services Techniques - (Jardin de l'Hôtel de Ville) - 2 rue de Reims - BP 505 - 51331 EPERNAY CEDEX. **Elle n'est pas obligatoire.**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats courants, largement disponibles et de préférence en mode « révisable » pour les bordereaux des prix (*Cf. arrêté du 20 avril 2016 portant approbation du référentiel général d'interopérabilité*).

NOTA : Les fichiers "Pages" pour Mac sont fortement déconseillés. Ils sont à convertir en tant que fichier PDF. Aussi, il est demandé aux soumissionnaires de limiter la taille de leur fichier à 50 Mo maximum par document.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

Nota : Les courriers d'excuse ne correspondent pas à une offre et ne doivent donc pas être déposés sur la plateforme XMARCHES. Dans le cas où vous souhaitez nous remettre un courrier, nous vous invitons à nous le faire parvenir par mail ou par voie postale à l'adresse suivante : DIRECTION MARCHES PUBLICS - 2 rue de Reims - BP 505 - 51331 EPERNAY CEDEX.

## 8 - Examen des candidatures et des offres

### 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Qualité	30.0 %
2-Prix des prestations	60.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %

QUALITE	30%
<p>Le critère « Qualité » est noté <b>sur 40 points</b>.</p> <p>Le sous-critère « Moyens et organisation » est noté <b>sur 20 points</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Adéquation des moyens humains affectés spécifiquement à chaque élément de mission</li><li>- Pertinence de l'organisation et du mode opératoire proposés pour la réalisation de chacun des éléments de mission</li></ul> <p>Le sous-critère « Compréhension du contexte et des enjeux de la mission » est noté <b>sur 20 points</b> : la qualité de la lecture de l'équipement et la lecture du programme et des intentions proposées pour la réalisation de l'opération sera appréciée au vu du mémoire technique.</p> <p><b>Une note NQ sur 40 points sera attribuée à chaque candidat.</b></p>	<b>Note NQ sur 40 points</b>
PRIX DES PRESTATIONS	60%
<p>Le prix des prestations sera apprécié au vu du montant indiqué dans l'acte d'engagement.</p> <p>L'offre qui présentera le prix en euro le moins élevé se verra attribuer la note maximale de <b>40 points</b>. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule : <b>NP = 40 * (P0/P)</b></p> <p><i>NP : Note de l'offre considérée</i> <i>P0 : Meilleur prix</i> <i>P : Prix de l'offre considérée</i></p> <p><b>Une note NP sur 40 points sera attribuée à chaque candidat.</b></p>	<b>Note NP sur 40 points</b>

PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES	10%
<p>Les performances en matière de protection de l'environnement seront appréciées au vu de la note environnementale détaillant les actions des candidats dans ce domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarche RSE ou organisation pour limiter son impact environnemental</li> <li>- Gestion ou optimisation de ses déplacements</li> </ul>	<b>Note NP sur 40 points</b>

**La note globale** est l'addition des notes obtenues à chaque critère pondéré :  

$$N = 60\% NP + 30\% NQ + 10\%NE$$

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération

### 8.3 - Suite à donner à la consultation

#### Négociations :

Après examen des offres sur la base des critères du présent règlement de consultation, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de mener une ou plusieurs phase(s) de négociations avec l'ensemble des candidats sélectionnés.

Toutefois, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Elles pourront porter sur les éléments techniques (mémoire technique et d'intention) et financiers.

**NOTA : Dans l'hypothèse où le Pouvoir Adjudicateur ferait le choix de ne pas négocier, le marché serait attribué sur la base des offres initiales.**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. **Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.**

## 9 - Récompenses

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats admis à remettre des prestations et non retenus.

## 10 - Renseignements complémentaires

### 10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, **les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.xmarches.fr/>** (onglet « Poser une question »).

**Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.**

**Renseignement(s) administratif(s) :**

**EPERNAY AGGLO CHAMPAGNE**

**Direction Marchés Publics**

2 rue de Reims - BP 505

51331 EPERNAY CEDEX

**Mmes PLUCHART/ GILLES/ MORLET**

03 26 53 37 08 / 09 / 34

**Renseignement(s) technique(s) :**

**VILLE D'EPERNAY**

**Service Bâtiments**

**Mme Marie-Charlotte GIRAUD**

Tél : 03 26 53 37 23

**M. Francky BRISTIEL**

Tél : 03 26 53 37 17

## **10.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25 rue du Lycée

51036 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Tél : 03 26 66 86 87

Télécopie : 03 26 21 01 87

Courriel : [greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr](mailto:greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr)

Adresse internet (U.R.L) : <http://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Une procédure de médiation peut être engagée auprès du :

### **Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Nancy**

Préfecture de Meurthe-et-Moselle

1, rue du Préfet Claude Erignac

54038 NANCY

Tel : 03.83.34.25.25

Fax : 03.83.34.22.24

## **11- Notification et information des candidats**

Chaque candidat sera informé de la décision d'attribution ou de rejet de son offre par le biais d'un mail transmis via le profil acheteur ([xmarches@spl-xdemat.fr](mailto:xmarches@spl-xdemat.fr)) contenant un lien.

**Le candidat devra se connecter à son Espace entreprise afin de prendre connaissance de la décision transmise.** Selon votre système de protection informatique, il se peut que les mails envoyés via ce site soient directement classés comme « SPAMS ».